

Les Archives en Algérie : génération d'archivistes, mêmes lieux mais autres temps et autres enjeux

*Archives in Algeria : Generation of Archivists,
same Places but other Times and other Issues*

الأرشيف في الجزائر : جيل من الأرشيفيين،
نفس المكان ولكن زمن آخر ورهانات أخرى



Abdelkader Abdelilleh

Université Oran 1 Ahmed Ben Bella

Faculté des sciences humaines et sciences
islamiques

Département de bibliothéconomie et des sciences
documentaires

Directeur du Laboratoire des systèmes
d'information et des archives (LASIA)

Recteur de l'Université d'Oran2 Mohamed BEN
AHMED

kaderoabdel@gmail.com

Résumé : Les mutations par lesquelles est passée l'archivistique sont là pour témoigner du degré d'implication des corps et statuts des personnes ayant eu la responsabilité de gérer des fonds d'archives depuis l'indépendance.

Nos collègues, archivistes de première heure, ont eu le mérite de faire cet inventaire post-colonial, d'asseoir des structures fonctionnelles et valoriser un travail pas souvent valorisant et surtout d'affronter l'incompréhension face à une administration ingrate et peu consciente de l'importance des archives pour elle-même et sa propre histoire et celle d'une société, d'un pays.

L'enthousiasme de jeunesse a vite fait dans le désenchantement et parfois l'amertume d'une vie professionnelle pas tout à fait accomplie... avec le sentiment du travail fait mais sans accomplissement personnel. Et, au terme d'un certain nombre d'années de labeur (d'une fin de carrière souhaitée ou forcée), de défis et d'engagements, ces archivistes, dont certains ont mis leur compétence au service d'autres pays, sur le plan de l'expertise et de la formation, doivent porter un autre regard sur le métier d'archiviste et son exercice dans un contexte propre à l'Algérie.

Mais, paradoxalement, ce constat n'apparaît aux générations suivantes qu'à travers l'image de figures singulières de professionnels ayant tracé la voie à suivre et ayant fait l'effort qu'il faut pour faire émerger un domaine, une activité, un métier d'une importance capitale dans la gestion de l'information, dans la valorisation d'un patrimoine, dans la préservation d'une mémoire. Ils ont contribué à la formation de générations entières au plan national et international (notamment arabe).

Mots clés : Métiers d'archivistes – Archivistes algériens – Archives – Archives algériens – Algérie.

Abstract : The changes that the archival system has undergone are to testify to the degree of involvement of the bodies and status of those who have been responsible of managing archival records since the independence. Our colleagues, early archivists, had the merit of making this post-colonial inventory, to establish functional structures and to value a work that is not often rewarding; and above all to be subjected to the incomprehension of an ungrateful administration which is often unaware of the importance of archives and the history of a society, and that of a country. The youthful enthusiasm quickly turned into disenchantment and at times a sense of bitterness of an unaccomplished professional life was established whereby work was done in due time but no personal fulfillment was felt. And after long years of hard work (of a desired or forced end of career), challenges and commitments, some of these archivists who have put their expertise at the service of other countries, both in terms of skills and training, should have an alternative perspective on the profession of archivist and its practice in a context specific to Algeria. Paradoxically though this observation does not appear to the following generations except through singular figures of professionals having established the way to follow and having made the effort needed to develop a field, an activity, or a profession of a paramount importance in the management of information, in the valuation of a patrimony, and in the preservation of memory. They have

contributed to the training of entire generations both on the national and international (especially Arab) level.

Keywords : Trades of archivists - Algerian archivists - Archives - Algerian archives - Algeria.

ملخص : تشهد التحولات التي مر بها الأرشيف بمدى انخراط أسلاك الموظفين الذين وقع على عاتقهم تسيير الأرصدة الأرشيفية منذ الاستقلال. يرجع الفضل للزملاء الأرشيفيين الأوائل القيام بمرحلة ما بعد الاستعمار، التكفل بالوظائف وتقييم عمل قل ما يجد من يُقيّمه لا سيما عدم الفهم من طرف إدارات تمتاز بالجحود و عديمة الإحساس بأهمية الأرشيف لها هي بالذات ولتاريخها خاصة ولمجتمعها وبلدها.

إن حماس الشباب سرعان ما اصطدم بخيبة أمل في حياة مهنية عويصة صاحبها شعور بأداء للعمل بدون إنجاز باهر يُذكر. وعند نهاية سنوات من الجد والكد (نهاية سيرة مهنية بمحض الاختيار أو مجبرين على ذلك)، من التحديات ومن التصميم يستوجب على هؤلاء الأرشيفيين الذين وضع بعض منهم خبراتهم في خدمة دول أخرى، من إعطاء نظرة أخرى لمهنة الأرشيفي ومزاولتها ضمن إطار خاص بالجزائر.

لكن ومن المفارقات أن هذا الحال لا يبدو للأجيال اللاحقة إلا من خلال نماذج لمحترفين رسموا طريقا يجب اتباعه ومن خلال كذلك الجهد الذي بذلوه لإبراز مجال، نشاط ومهنة من الأهمية بمكان في تسيير المعلومة وفي ترميم التراث وكذلك في حفظ الذاكرة. لقد ساهموا في تكوين أجيال كاملة على المستوى الوطني والدولي (العربي منه خاصة).

الكلمات المفتاحية : مهنة الأرشيفي – الأرشيفيون الجزائريون – الأرشيف – الأرشيف الجزائري – الجزائر.

Introduction

S'il est difficile, comment nous l'avons souvent constaté et souligné tout au long des rencontres scientifiques ces dernières années, d'aborder la question du paradigme archivistique et celle plus problématique des fondements de l'archivistique dans le contexte algérien actuel, contexte de mutation globale, il nous semble néanmoins possible de parler de la « spécificité algérienne », de l'originalité du parcours de l'Algérie dans sa quête à son « histoire des archives », celle des archives coloniales, celles de l'Algérie indépendante dans ces multiples approches, leur état et le sort qui leur a été réservé durant cette période.

Force est de constater que « l'histoire des archives et du discours archivistique, d'une manière générale, se limite le plus souvent à la description et la juxtaposition, comme dans beaucoup d'études transnationales. En outre, dans les études on isole souvent l'archivistique de son contexte social, tandis qu'il s'agit justement des relations entre les

modèles politiques, économiques, sociaux dans une société concrète et la création et l'utilisation d'archives, et de quelle façon ils s'influencent entre eux » (Ketelaar, Eric, 1999, p9). De plus, « celui qui ne connaît que son propre système d'archives, a tendance à regarder ses structures existantes comme nécessaires et inchangables » (Ketelaar, Eric, 1999, p10).

1- Les archives et l'Algérie indépendante

La plupart des recherches sur l'histoire post-indépendance des archives en Algérie s'accordent à souligner que l'administration coloniale française n'a pas travaillé dans le sens d'une valorisation de la fonction archive, notamment durant les premières décennies de la colonisation, malgré le volume et l'importance des documents collectés, produits et conservés durant cette période (Gelly, Xavier, 2014).

« L'Algérie a hérité d'archives déstructurées à l'état d'épave, et retrouve ainsi lésée non seulement dans l'exercice de sa souveraineté, mais aussi dans le fonctionnement de son administration : délimitation de frontières...Etat-civil, statistiques, agricoles, habitat, monographies, plans techniques dont ceux des bâtiments publics, dossiers concernant les séismes, dossiers des personnels et des anciens détenus, etc. » (Direction générale des archives nationales, 1996, p12).

L'indépendance retrouvée, l'Algérie n'a pu hériter de structures nécessaires pour la sauvegarde des archives à l'exception des structures d'Alger et d'Oran, qui disposaient, en 1961, de bâtiments d'archives (Boyer, Pierre, 1957, pp393-396) (Mehenni, Akbal, 2013, pp06-19).

Par ailleurs, l'administration française n'a pas autorisé les Algériens à suivre une formation dans le domaine des archives, encore moins à accéder aux services des archives en tant que fonctionnaires. Cet état de fait a eu un impact significatif sur la gestion des archives après l'indépendance, «Il ne se trouvait, ni parmi les cadres supérieurs, ni parmi les cadres moyens des archives du gouvernement général et des préfectures, de personnel algérien capable de prendre la relève des fonctionnaires français.» (Soufi, Fouad M, 2002, p171).

Cette situation post-indépendance est caractérisée par des tâtonnements et une instabilité structurelle au regard de la situation décrite précédemment et des priorités politiques de l'Etat algérien.

L'intérêt pour le secteur des archives n'a pas connu une prise en charge sérieuse durant la période 1962-1970. L'absence de structures dédiées exclusivement aux archives, les changements et le rattachement à

des tutelles au gré des restructurations politiques et administratives et face au vide juridique, les priorités se situaient à un autre niveau pour les responsables et fonctionnaires chargés des archives.

La question se posait uniquement en termes de prise en charge des fonds laissés en vrac, parfois entreposés dans des sites éparpillés des diverses entreprises et administrations publiques. Des contingents d'étudiants étaient mis à contribution pour l'assainissement de ces fonds, la réalisation des outils (inventaire, répertoire etc.) et la mise en pratique du classement, ce qui équivalait à l'apprentissage de la dure réalité des archives dans notre pays.

L'urgence - qui dure encore - était à la collecte et l'assainissement de ces fonds et la sensibilisation des autorités et autres décideurs de l'importance de prendre en charge les archives - leurs archives - en tant que documents de gestion et de preuves, d'informations indispensables à la poursuite de leurs activités mais surtout en tant qu'histoire, mémoire et patrimoine de leurs entreprises. Certains archivistes qualifiaient déjà la situation de « Sous-développement chronique du secteur des archives en Algérie ».

Depuis l'indépendance du pays, les administrations et les administrateurs confrontés le plus souvent à des difficultés d'accès à leurs archives, par le peu de moyens fournis à leur (et par leur) « service d'archives » quand il existait, conséquence d'une absence de sensibilisation et de méconnaissance de l'importance des archives dans la gestion administrative courante et rétrospective, arrivent difficilement à se situer dans une perspective d'évaluation de leurs actions (par rapport à leur mission, par rapport aux citoyens et à leur hiérarchie).

Devant cette situation la création d'un « Service des bibliothèques et des archives » rattaché à la Direction des affaires culturelles du Ministère de l'éducation nationale a assuré le suivi de la question des archives. Puis ce fut au tour du Ministère de l'orientation nationale de prendre en charge ce service, transformé, en sous-direction dont le premier responsable fut Mahmoud Bouayad entre 1963-1970, alors directeur de la Bibliothèque Nationale.

Le changement du gouvernement de 1970, entérine le rattachement de la Direction des affaires culturelles au Ministère de l'information et de la culture, mais c'est le Secrétariat Général de la Présidence de la République qui aura en fin de compte autorité, en tant que tutelle sur les Archives Nationales jusqu'à l'heure actuelle, sauf pour la période de 1984 à 1988, où elles relèveront du ministère de la Culture.

Durant les premières années de l'indépendance, l'Algérie a exprimé son désir de procéder à une expertise des archives publiques en faisant appel à l'UNESCO, qui a confié cette tâche à Yves Pérotin (Perotin, Yves, 1964, p65). Cette expertise a été publiée sous forme de rapport par le Bureau de la Direction des Bibliothèques et des Archives du Ministère de l'Orientation Nationale. Ce fut l'occasion de diffuser une première instruction datée d'août 1964 dans le domaine des archives après l'indépendance.

Cette initiative fera date et permettra aux pouvoirs publics d'inscrire la question des archives au cœur de leurs préoccupations.

2- Législation archivistique et évolution structurelle

Sur le plan législatif, des avancées certaines ont été réalisées concernant notamment la définition des missions et des responsabilités qui incombent tous les niveaux hiérarchiques administratifs de l'Etat sur la question des archives.

L'Algérie connaissait pour la première fois un texte archivistique par l'ordonnance de 1971 (ordonnance n°71-36 du 03 juin 1971), qui comblait un vide législatif en matière de documents concernant l'histoire de l'Algérie. Mais ce texte ne concernait que partiellement les archives à travers les dispositions établies à cette fin.

Ce texte a été suivi par la publication du 08/11/1971 concernant la gestion des documents, expliquant les étapes du document et certains des problèmes auxquels sont exposés les documents administratifs. Ce fut le premier texte reflétant officiellement la vision des Algériens du processus d'archivage.

Le Décret n°74-75 du 25/04/1974, portant création d'un Conseil consultatif des archives nationales, suivi en 1977, par le décret n° 77-67 du 20/03/1977 relatif aux Archives nationales sont venus compléter ces efforts. Ce décret avait suscité à l'époque l'enthousiasme des archivistes en poste, au vu des principes affirmés et de sa conception des archives nationales, en particulier les composantes de l'institution naissante et de son organisation, mais ce décret n'a pas été suivi d'application.

Cet échec trouve son explication, selon Eric Ketelaar (Ketelaar, Eric, 1999, p9), dans ce qui suit : « En 1972 l'UNESCO a publié un Projet de loi d'archives type (Ketelaar, Eric, 1986), inspiré – pour ne pas dire copié – de la législation italienne. En Algérie, il servait de modèle de la loi d'archives de 1977, cela veut dire comme matrice ou moule, pas comme modèle ou type auquel on confrontait les caractéristiques

nationales. Il n'est pas étonnant pas que la loi algérienne n'a jamais fonctionnée. Ayant tiré une leçon de cette expérience, l'UNESCO a décidé plus tard de ne pas publier un projet de loi d'archives type, mais des principes directeurs pour la législation, fondés sur une analyse exhaustive des lois d'archives existantes ».

Les efforts des Archives nationales vont se conclure, en 1988, par la promulgation de la loi n° 88-09 du 26/01/1988 sur les Archives nationales, ce qui constitue un atout précieux pour les Archives nationales algériennes. Malgré le temps, cette loi est toujours en vigueur.

Les décrets accompagnant la promulgation de la loi sur les Archives nationales concernaient les organes de l'institution chargée du fonctionnement des archives:

- Le Décret n° 88-45 du 01/03/1988 portant notamment création de la Direction générale des Archives nationales et détermination de son mandat. La direction générale des Archives nationales existait de fait depuis décembre 1972, comme si le décret de 1988 précité l'établissait pour la première fois,
- Le Décret n° 88-46 du 01/03/1988 relatif au Conseil supérieur des Archives nationales, dont l'avènement n'est toujours pas à l'ordre du jour,
- Le Décret n° 88-47 du 01/03/1988 modifiant le décret n° 87-11 du 06/01/1987 portant notamment création du Centre national des archives. Ce décret attribue au Centre National des Archives les mêmes compétences que la Direction Générale des Archives, mais plus encore, en lui conférant une personnalité morale et une indépendance financière, ce décret accorde la place de pair à pair à la Direction Générale des Archives Nationales. Mais depuis 2002, et afin d'éviter un conflit de compétence entre les deux organes, les pouvoirs publics ont pris la décision de surseoir à la nomination d'un nouveau responsable à la tête du Centre des archives nationales. Depuis, le directeur général des Archives Nationales cumule les deux fonctions.

Durant cette période de transition, et entretemps, en l'absence d'une structure et d'un local adéquat (construction d'un bâtiment) propre à la Direction Générale des Archives nationales, et afin de préserver les archives des wilayas d'Alger, Oran et Constantine (anciens départements français), une sorte d'autonomie a été accordée à ces dernières en tant que structures alternatives, chargées de la gestion et la préservation des fonds

au nom et à la place des Archives nationales. Ces wilayas conservaient des fonds importants de l'administration coloniale.

Cette relation et cette méthode de travail n'ont pas toujours prévalu, c'était selon les humeurs et les positions des différents responsables successifs à la tête des directions générales des Archives Nationales. Le témoignage de Fouad Soufi est particulièrement instructif : « Cette absence de lien administratif et hiérarchique entre les archives nationales et les archives des wilayas n'a pas toujours prévalu. Mais alors que celles-là sont à la recherche d'un cadre adéquat, celles-ci connaissent recul et blocage quasi-institutionnel » (Soufi, Fouad M , 2002, p150).

La loi n° 90-08 du 07 avril 1990 et la nouvelle loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relatives aux archives municipales sont publiées. Les deux lois traitaient de cette question d'une manière non prévue par la loi n° 90-09 de l'État à la même date et par le même Journal officiel promulgué par la loi n° 90-08 et la loi n° 12-07 du 21 février 2012 pour les Archives d'État.

L'article 60 de la loi de 1990 sur les communes, ainsi que l'article 82 de la nouvelle loi, stipule que : « Le président du conseil municipal, au nom de l'Assemblée Populaire Communale, sous le contrôle du Conseil, [...] a pour mission de préserver la propriété de la commune et ses richesses en particulier [...] assurer la conservation des archives ou préserver les archives ».

Le plan de développement des archives nationales 1996-2000 élaboré en 1994 et présenté comme un moyen pour le redressement du secteur des archives en Algérie préconisait, entre autres, l'organisation d'une enquête nationale sur les archives pour une évaluation quant à la nature et au volume des archives existantes.

Ce « plan d'action » quinquennal pointait 4 axes considérés comme prioritaires :

- L'organisation et les structures
- Les ressources humaines
- Les activités scientifiques et la normalisation
- Les activités culturelles, la valorisation et les relations extérieures

Ce qui mérite d'être relevé dans ce plan c'est que « sur le plan réglementaire, il s'avère indispensable de procéder à une révision des décrets relatifs :

- au Centre des Archives Nationales,
- à la Direction Générale des Archives Nationales,
- au Conseil Supérieur des Archives Nationales. » (Direction générales des archives nationales, 1996)

Les besoins en ressources humaines sont évalués à plus de 25000 agents, pour assurer la gestion de 1541 communes, une centaine de Daïras, 48 wilayas et 30 départements ministériels. La formation des personnels spécialisés devait se faire en collaboration avec les instituts de bibliothéconomie d'Alger, d'Oran et de Constantine, 200 cadres supérieurs (DSB et DPGS), 1000 cadres archivistes (licence), et 2000 archivistes-adjoints (TS).

Mais dans son diagnostic sur la situation des archives nationales, le document en question, tout en relevant des acquis enregistrés depuis l'indépendance (existence d'une institution des archives nationales, son rattachement à la présidence de la république), pointait les dysfonctionnements qui perturbent l'institution dans son développement et la réalisation des missions qui lui ont été confiées. Pour aboutir enfin à la nécessité d'une « réorganisation du système archivistique national ».

« L'insuffisance majeure dont a souffert l'Institution Nationale des Archives, au-delà du manque de moyens humains et matériels, qui revêt de plus en plus un caractère chronique, résidait dans son isolement vis-à-vis de l'extérieur, qu'il s'agisse des institutions et organismes complémentaires, tels que l'université et le monde de la recherche, ou tout simplement le grand public. Il est également le résultat d'un choix délibéré de développement » ((Direction générales des archives nationales, 1996).

Ce bilan et cette réorganisation souhaités ne se réaliseront point. Ils relèveront d'un vœu pieux après le départ forcé de son inspirateur/initiateur. Le constat fait par certains responsables archivistes, depuis cette date, révèle la crise profonde qui ronge les Archives Nationales. «[...]L'institution chargée des archives nationales n'arrive pas, en tant que structure de l'appareil d'Etat, à se développer ni à se déployer de façon normale. Les archives en tant qu'institution et document sont victimes de deux réputations contradictoires : en tant que

réceptacle de poussière, elles ne servent à rien ; en tant qu'éventuel dépôt de secrets, elles méritent d'être gardées mais sans plus » (Soufi, Fouad M, 2002, p148).

3- Archives et contentieux archivistique algéro-français

L'histoire et la politique s'invitent aussi dans ce contexte à travers « le contentieux archivistique ». Aussi, la question des archives algériennes en France est-elle toujours d'actualité et se justifie par la nécessité de la reconnaissance de l'existence même d'un contentieux archivistique algéro-français.

Ce contentieux ne porte pas uniquement sur « les archives qui, produites en Algérie par l'Etat colonial, ont été transférés en France dès 1961. Il porte aussi sur ces archives que l'on cache derrière la notion de butin de guerre. C'est-à-dire les archives récupérées sur les champs de bataille de 1830 à 1962 » ((Direction générales des archives nationales, 1996).

Ce contentieux portait sur le transfert des archives historiques de l'Etat algérien avant l'occupation coloniale (locales et centrales) et sur les archives administratives non classées de la période coloniale. Ces dernières ont été prélevées de l'ensemble des structures de l'Administration coloniale. Ces documents concernaient tous les aspects de la gestion quotidienne de l'ensemble des administrations, à caractère économiques, sociaux, culturels, techniques etc.

Le volume des archives transférées était évalué à 200 000 cartons, estimé à 600 tonnes de documents.

La revendication algérienne s'appuyait sur l'application des recommandations de la Table ronde internationale des archives de 1963 tenue à Varsovie et Cagliari en 1977, celle de la restitution des archives transférées. Cette revendication formulée depuis 1967 est restée lettre morte. L'intransigeance de l'attitude française dans son refus de la revendication a jeté un froid entre les deux pays jusqu'à la constitution d'un groupe de travail mixte algéro-français entre 1980 et 1981 qui a permis d'avancer sur la question sans pour autant régler le problème.

Le problème des archives transférées soulève des problèmes liés aux notions de souveraineté et de patrimoine et pose la question du statut juridique des nouveaux états à la période antérieure à leur indépendance. Il soulève le principe de territorialité selon lequel les archives devraient rester sur le territoire où elles ont été produites, ou être restituées en cas de transfert. Et, en continuité, le principe du respect des fonds en vertu

duquel un fond d'archives constitue une entité organique indivisible par sa nature même.

Parmi les sujets de négociation entre les deux institutions nationales chargées des archives, la revendication algérienne ne portait que sur les documents produits et/ou reçus sur le territoire algérien. Toutefois l'approche peut s'élargir aux documents qui intéressent l'Algérie, produits ou reçus en France, et qui peuvent être communiqués sous forme d'originaux ou sous forme de reproduction.

Si « la facilitation de consultation » (notamment l'acceptation des copies) des archives et non leur « restitution » semblent être les maîtres-mots qui caractérisent ces derniers temps l'évolution de la question, à travers les déclarations et autres communiqués émanant des institutions (des deux parties) chargées du suivi du contentieux, faut-il comprendre par là qu'il s'agit d'un renoncement de la partie algérienne à sa revendication, exprimée depuis l'indépendance, ou tout simplement une manière de tempérer les ardeurs et laisser le temps à la diplomatie pour jouer son rôle dans un contexte favorable ?

Faut-il se suffire et laisser dire que le « contentieux archivistique » est une affaire de diplomates et qu'il s'agit d'encourager la coopération technique entre les deux pays à travers deux institutions, les Archives nationales d'Algérie et de France ? Et tout accord signé entre ces deux dernières ne vaut-il que par la « sceau » de la diplomatie ?

4- Les figures marquantes dans la gestion des institutions d'archives

La période 1971-1978 a vu l'émergence d'une institution indépendante, la Direction Générale des Archives Nationales (1972) sous tutelle de la Présidence du Conseil de la Révolution et la nomination d'Ainad-Tabet Redouane comme directeur général jusqu'en 1977. La création d'un dépôt central des archives nationales avec à sa tête Mounir Mahi, jusqu'en 1975.

A partir de cette date, la Direction des Archives Nationales est confiée, par intérim, à Mohamed Touili, alors directeur du Centre National d'Etudes Historiques (CNEH), qui sera nommé officiellement en Avril 1988 en tant que directeur général des Archives Nationales. Le dépôt des archives nationales sera confié à Omar Hachi en 1975 et puis durant la période de 1978 à 1981.

Le Centre des archives nationales a été créé en 1988, dirigé par Ammar Amour de septembre 1988 à mars 2001, puis par Boumediene

Larssaoui Directeur du Centre de mars 2001 à juillet 2002, et c'est Abdelmajid Chikhi qui occupe depuis 2002 le poste de Directeur par intérim du Centre, parallèlement à son poste principal de Directeur Général des Archives Nationales.

Le Centre des Archives nationales assure la conservation des documents administratifs produits par les organismes d'État et entretient des relations régulières avec les services d'archives des administrations centrales et des institutions locales en matière d'orientation, de suivi des normes de gestion et de leur évaluation.

Dans les structures de gestion des archives des wilayas (anciens départements français), trois figures émergent en tant que responsables des services d'archives des wilayas d'Alger, d'Oran et de Constantine. Ils seront les premiers à affronter la douloureuse mission de mise en valeur et de la préservation des archives « laissées » par les fonctionnaires de l'administration française ou ce qu'il en reste. La sécurisation de ces fonds était une priorité face au vandalisme (dû à l'inconscience de certains agents de la nouvelle administration) et aux convoitises (par des personnes averties de l'importance des dossiers conservés).

Soufi M. Fouad a rejoint les Archives nationales en 1974 et a été nommé à la tête du service des archives de la wilaya d'Oran jusqu'en 2004. Il sera ensuite appelé en tant que directeur-adjoint en charge des normes au niveau de la Direction Générale des Archives Nationales et en 2005 comme inspecteur chargé du patrimoine (étant le seul à occuper ce rang en Algérie).

A la retraite, il continue de contribuer, ponctuellement, à la formation d'archivistes dans les universités d'Alger et d'Oran, en menant parallèlement une activité de recherche scientifique dans le domaine des archives, de l'histoire et du patrimoine au sein du centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) depuis 1992.

Autre figure de cette génération Abdelkarim Bajaja, alors Directeur Général des Archives Nationales d'Algérie de 1992 à 2001. Il a été directeur du service des archives de la wilaya de Constantine entre 1974-1991, puis chargé de la Bibliothèque Nationale pour une brève période de 1991 à 1992. Il a occupé divers postes dans des organismes internationaux en tant que consultant, membre du groupe de travail pour la protection des archives en cas de catastrophes et de guerres (1996-2000).

Membre du Comité exécutif et du bureau du Conseil International des Archives (2000-2001). En février 2003, il a été nommé membre

correspondant du Comité international des Archives. En 2004, il a été chargé de préparer le projet «Archives Policy Guide» lors de la Conférence internationale des archives à Vienne et en 2007. Il a eu le mérite de rendre disponible en langue arabe l'étude n°11 «Protéger les archives contre les catastrophes» et le «Répertoire d'archives électroniques» du 16eme Conseil International des Archives.

Abdelkrim Bajaja et Fouad Soufi ont tous deux participé aux négociations algéro-françaises sur les archives « déplacées en France », ou ce qu'on appelle communément le « contentieux archivistique », entre 1980 et 1981.

Omar Hachi est celui qui a eu la responsabilité de gérer pendant de longues années le service des archives de la wilaya d'Alger, après avoir occupé le poste de directeur du dépôt des archives nationales en 1975 et puis durant la période de 1978 à 1981. C'est l'un des services d'archives le plus important de par le volume et l'importance des fonds. Les enjeux étaient autrement plus complexes au niveau de cette structure d'archives, du fait de sa position centrale au niveau des rouages de l'administration centrale, l'Etat, les ministères et les organismes publics producteurs de documents et utilisateurs.

Ce service des archives de la wilaya d'Alger, capitale politique de l'Etat algérien, tenait une position difficile entre le traitement (en urgence), la conservation (préservation) et la sécurisation des fonds hérités de l'administration coloniale. Des dossiers « brûlants » côtoyaient les dossiers en vrac, « déposés » ou « sauvés » d'une destruction certaine. Omar Hachi prendra sa retraite en 1999. Cependant, il restera actif dans le domaine de la formation à l'université d'Alger, contribuant ainsi à la formation de promotions entières en archivistique.

Ces figures des archives de l'Algérie indépendante ont été, pour la plupart, poussées à la retraite ou à la démission, et ont mis leur compétence au service d'autres institutions localement, ou à l'étranger. Ils expriment tous ce sentiment d'avoir travaillé pour une institution qui ne donne pas de moyens, qui ne laisse pas beaucoup de place à l'initiative personnelle et qui ne sait pas reconnaître le mérite de ceux qui s'y investissent.

Les mutations par lesquelles est passée l'archivistique sont là pour témoigner du degré d'implication des corps et statuts des personnes ayant eu la responsabilité de gérer des fonds d'archives depuis l'indépendance.

Les archivistes de première heure, ont eu le mérite de faire cet inventaire post-colonial, d'asseoir des structures fonctionnelles et de valoriser un travail pas souvent valorisant et surtout d'affronter l'incompréhension face à une administration ingrate et peu consciente de l'importance des archives pour elle-même et sa propre histoire et celle d'une société, d'un pays.

L'enthousiasme de jeunesse a vite fait de verser dans le désenchantement et parfois l'amertume d'une vie professionnelle pas tout à fait accomplie... avec le sentiment du travail fait mais sans accomplissement personnel. Et, au terme d'un certain nombre d'années de labeur (d'une fin de carrière souhaitée ou forcée), de défis et d'engagements, ces archivistes, dont certains ont mis leur compétence au service d'autres pays, sur le plan de l'expertise et de la formation, doivent porter un autre regard sur le métier d'archiviste et son exercice dans un contexte propre à l'Algérie.

Mais, paradoxalement, ce constat n'apparaît aux générations suivantes qu'à travers l'image de figures singulières de professionnels ayant tracé la voie à suivre et ayant fait l'effort qu'il faut pour faire émerger un domaine, une activité, un métier d'une importance capitale dans la gestion de l'information, dans la valorisation d'un patrimoine, dans la préservation d'une mémoire. Ils ont contribué à la formation de générations entières au plan national et international (notamment arabe).

5- L'archivistique dans le contexte algérien

Dans cette quête de l'indépendance de l'archivistique, par rapport aux autres disciplines, certains collègues, enseignants-chercheurs, et archivistes n'hésitent pas à faire le lien avec la situation problématique et l'histoire des archives en Algérie.

Les mutations par lesquelles est passée l'archivistique sont là pour témoigner du degré d'implication des corps et statuts des personnes ayant eu la responsabilité de gérer des fonds d'archives depuis l'indépendance, mais aussi de la qualité de la formation dispensée en archivistique, de son positionnement dans la hiérarchie des disciplines et de son impact.

S'il a été possible, sous d'autres cieux, de mettre en avant des problématiques contextualisées et de débattre des moyens à mettre en œuvre pour relancer la recherche en lien avec l'amélioration des conditions de formation, mais surtout la révision des programmes fondés sur le principe de la pratique archivistique, la difficulté était toute autre

chez nous, en Algérie, où la question se posait uniquement en termes de prise en charge des fonds laissés en vrac, des dépôts sauvages et de la nécessité de faire contribuer les étudiants en formation dans les instituts de bibliothéconomie, pour l'assainissement de cette situation.

Nous avons le plus souvent amarré notre recherche en archivistique ou ce qui s'apparente à la recherche, aux problématiques élaborées dans le contexte français, et dans les conditions d'exercice largement imprégnés de la pratique archivistique française du fait même des liens historiques, en dépit de l'évolution fulgurante (à partir du début des années 2000 avec, entre- autres, l'élaboration et l'application des normes consacrées aux archives) des études anglo-saxonnes et l'émergence de « nouveaux » concepts ; une autre approche plus pragmatique, prenant en compte le développement de la technologie, notamment le numérique et la numérisation. A l'exemple de la pratique australienne du « records continuum » qui implique un traitement cohérent et uniforme de tout document, numérique ou non, depuis la création du document jusqu'à sa conservation et son utilisation comme archives définitives.

La remise en cause de la notion même de document « original », comme le soulignent (le souhaitent) fréquemment certains chercheurs et experts, suppose de nouveaux défis posés par la gestion et la conservation des documents électroniques ainsi que l'évolution des besoins concomitants des usagers.

Il s'agit pour nous de trouver de nouveaux lieux de recherche, des problématiques inspirées des visions et des pratiques en cours, à la lumière de ces mutations, mais aussi des contraintes objectives qui dépassent souvent (les vœux et les désirs) la volonté des agents/acteurs affectés aux tâches de gestion, des professionnels.

S'il est difficile - comment nous l'avons souvent constaté et souligné tout au long des rencontres scientifiques de ces dernières années - d'aborder la question du paradigme archivistique et celle plus problématique des fondements de l'archivistique dans le contexte algérien actuel, contexte de mutation globale, il nous semble néanmoins possible de parler de la « spécificité algérienne », de l'originalité du parcours de l'Algérie dans sa quête de son « histoire des archives », celle des archives coloniales, celles de l'Algérie indépendante dans ses multiples approches, leur état et le sort qui leur a été réservé durant cette période. Une « ethnologie archivistique » (Ketelaar, Eric, 1999) est nécessaire.

L'histoire des archives, de la discipline et du métier d'archiviste ne constitue-t-elle pas un domaine de recherche susceptible de contribuer à l'avancement d'une approche basée sur la compréhension de la nature du travail et de la profession archivistique en Algérie?

Par ailleurs, il est vrai que l'archivistique, chez nous, tarde à apparaître comme une discipline à part entière enfermée qu'elle est dans ses relations organiques avec la bibliothéconomie et face surtout à l'absence d'une véritable production universitaire qui dépasse les questions des pratiques archivistiques. (قاضي، عبد القادر، 2009)

En Algérie, les rares manifestations scientifiques sur les archives et l'archivistique tournent toutes autour de cette « impérieuse » question de la « reconnaissance » et de la « légitimité » en ayant pour toile de fond « l'objet » de l'archivistique et de son ancrage disciplinaire. Information (contenu) ou document (contenant) semblent être à la source de cette préoccupation ; « objet réel » ou « objet construit », sur quel(s) terrain(s) s'orienter et s'investir (en matière de recherche) pour accréditer l'archivistique d'un label disciplinaire et d'une base scientifique.

Les archivistes et institutions d'archives, accrochés à leur « capital connaissances » et « découvertes » à travers « la théorie des trois âges », « le principe de provenance » adossé à celui du « respect des fonds », héritage français, prennent progressivement, pour ne pas dire tardivement, conscience que c'est l'information qui importe et non pas son support, le document. Certes ce sont encore des documents que l'on conserve et que l'on diffuse. Mais l'information devient alors la principale préoccupation. Le contenu l'emporte sur le contenant.

C'est ce qui fait dire à Marcel Caya « ...Il est déjà devenu plus acceptable que l'archiviste délaisse quelque peu les bases historiques et historiennes de sa formation pour aborder des problématiques plus proprement inspirées des questionnements contemporains de l'archivistique ». (Caya, Marcel, 2004) (Pérotin, Yves, 1961, pp1-4).

Les archives sont dans cette ambivalence qui interpelle deux phénomènes :

1-celui de faire savoir ; à travers cet ensemble de procédures et d'instruments conçus et préparés par les archivistes et les institutions d'archives.

2-celui de trouver l'information ; à travers des démarches intuitives ou instruites de la part des chercheurs et autres utilisateurs.

Ce sont deux sphères distinctes, donc deux systèmes séparés et autonomes (du moins sur le plan chronologique) et qui ne se retrouvent qu'autour de la matérialité du document comme le soulignait Hubert Fondin (Fondin, Hubert, 2010, p. 17-23).

La question se complique quand il s'agit encore plus d'usage des technologies, avec l'introduction de la notion d'immatérialité, de virtualité, des espaces de stockages et des supports électroniques.

« Les méthodologies d'archivage ont été elles aussi soumises à une réorientation conceptuelle, liée à la prise en compte du développement de nouvelles technologies et cette évolution influe désormais de plus en plus sur la définition des pratiques archivistiques » (Blouin, Francis X, 2006, pp. 96-99).

Les archives en tant que documents sont le produit d'une activité d'une personne ou d'un organisme qui n'ont d'utilité qu'aux yeux du producteur (archives courantes et intermédiaires) et n'ont de valeur que pour le chercheur (notamment l'historien) lorsqu'il s'agit des archives définitives et historiques (Ketelaar, Eric, 2006, pp65-70).

Pour sa part, Luís Carlos Lopez revendique, par ailleurs, quatre particularités qui constituent un autre argument en faveur de sa spécificité dans sa « relation » avec la notion d'information (Lopez, Luís Carlos, 1997-1998, p.4) :

- « la nature limitée de ses supports » conventionnels ou électroniques. La reconnaissance tacite que les archives produites sur support papier et celui plus récent le support électronique reste unique en comparaison avec tout autre support d'information.
- « la notion d'accumulation des informations » – produites ou reçues –pouvant livrer une signification. Elle reste le résultat d'un processus de gestion basé sur les principes reconnus de l'archivistique et intégrant implicitement cette notion de traçabilité.
- Les « activités génératrices » peuvent être administratives, techniques ou scientifiques. La masse des documents d'archives sont à la base une ressource informationnelle dont l'exploitation permet de générer d'autres masses d'informations et documents.
- « l'information archivistique est la première forme que revêt une information consignée lors de sa création ». C'est la notion de traçabilité qui ressort à travers cette nécessité de conserver une trace et une empreinte d'une activité de gestion.

6- Pratique archivistique et recherche scientifique dans le contexte algérien

La pratique archivistique s'appuie entre autres, mais fondamentalement, dans la quotidienneté autour :

- Du classement,
- Du traitement des archives,
- De l'élaboration des instruments de recherche.

Mais cette pratique archivistique structure l'ensemble des rapports liés à la gestion, à la réflexion et à la production. Le lien est très fort entre la réflexion et la pratique, et cette dernière est très liée aux structures existantes et aux organismes desquels elles dépendent au niveau et lors des différents stades de la gestion des archives (courantes, intermédiaires et définitives).

Ce qui fait dire à beaucoup de spécialistes que « la recherche théorise la pratique plus qu'elle ne l'anticipe » (Galland, Bruno, 2001).

La recherche archivistique est une recherche intimement liée à la pratique et il est difficile d'innover et de mener une réflexion en dehors et en rupture avec la pratique.

Comme le formule parfaitement Hubert Fondin : « C'est la science qui doit donner les bases théoriques pour répondre aux besoins de la société de l'information alors en émergence. Il s'agit de comprendre et/ou d'expliquer la nature de l'information, ses propriétés et les processus de sa communication, plus précisément les conditions dans lesquelles elle est produite (acteurs et circuits), transformée (personnels et opérations), distribuée (organismes et spécialités), retrouvée (intermédiaires et processus), conservée (spécialistes et méthodes), et utilisée par ceux qui la demandent (client, usager, lecteur et modalités) » (Fondin, Hubert , 2005).

Ici, il s'agit de l'information archivistique et c'est tout un ensemble de programmes de recherche au travers de ce « méga-objectif » qu'une seule institution même dédiée exclusivement aux archives (Direction des archives nationales) n'est en mesure de prendre en charge et de surcroit de se positionner sur le terrain de la recherche.

L'organisation de notre système archivistique n'est pas étrangère à cette difficulté d'inscrire la recherche dans l'environnement universitaire mais aussi dans les structures de gestion des archives. Les conditions

d'émergence et les vicissitudes de cette institution depuis sa création (missions, méthodes de gestion, réalisations) n'ont pas permis l'émergence des « archives » comme objet de préoccupation, dans la relation institution-usagers entendant par-là l'ouverture à la recherche et aux chercheurs des fonds collectés.

Par ailleurs, la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (MESRS), à travers la formule des PNR (Programmes nationaux de recherche) mais surtout l'ouverture du champ de création de laboratoires de recherche au sein des universités, a permis à des enseignants-chercheurs de s'inscrire dans une dynamique de recherche liée aux réalités locales et nationales.

Un partenariat est supposé nécessaire entre ces institutions autour de cette préoccupation que constituent les « archives », ce « champ » disciplinaire émergent. Mais force est de constater l'écart de vision entre les structures de recherche et l'administration des archives dans notre pays.

a- Formation et contenus des enseignements

La définition des programmes de formation et des contenus d'enseignement, n'est pas fondée sur des besoins réels, sur une bonne connaissance des besoins immédiats, amplifiés par la pléthore d'approches et du paradigme archivistique.

Au-delà des stratégies et motivations qui poussent les enseignants à proposer et lancer des projets de parcours et de masters dans leurs disciplines notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales, la plupart de ces projets sont faits sous pression et à la hâte, souvent sans concertation avec le corps enseignants engagé dans le projet, sans évaluation sérieuse par les instances scientifiques (comité et conseil scientifiques), puis plus en avant au niveau régional (conférence régionale) et national.

Le volontarisme (politique) des institutions chargées de l'application de la réforme LMD encourage ce type de pratiques afin de susciter l'adhésion, l'engagement des partenaires à la base (enseignants, étudiants et gestionnaires) au détriment de la rationalité, des principes et des finalités de la réforme.

Mais cette déviance est aggravée par le manque de visibilité des enseignants et « chercheurs » intéressés par l'archivistique du fait de la prégnance de leur parcours professionnel antérieur. Engagés dans l'enseignement et soumis à des charges pédagogiques au quotidien, ils ne

perçoivent la recherche dans le domaine de l'archivistique qu'à travers leurs travaux personnels, la thèse, le doctorat.

La création de parcours et de masters en archivistique dans le cadre du LMD n'est pas perçue comme un élément encourageant la création de conditions d'émergence de la discipline et comme le fait que ces formations participent autrement à définir des problématiques de recherche à travers des contenus, des concepts et des méthodologies particulières.

L'autre aspect de la question de la formation et de son (ses) contenu(s) est lié d'une manière objective à cette difficulté de définir précisément « l'objet scientifique ». Au-delà des débats forts intéressants et hétéroclites, qui agitent la communauté des archivistes (praticiens), des chercheurs en archivistique, des institutions, se pose la question de la finalité de la formation en archivistique, notamment celle inscrite à l'université (Abdellilah, Abdelkader, 2010, p. 25-41).

Faudrait-il former des professionnels opérationnels ? Auquel cas il s'agit de profils tournés vers la gestion des espaces, du traitement de l'objet archives etc. et dans ce cas nous sommes dans « la pratique archivistique » telle que nous l'avons précisée précédemment. (Les parcours et masters professionnels sont souhaitables).

Autrement, s'il s'agit de former des chercheurs en archivistique, la finalité de la formation est différente dans la mesure où elle est orientée vers la construction de « l'objet scientifique », « objet construit » ; ce qui pose le préalable d'un prérequis essentiel pour le chercheur potentiel: la confrontation avec la réalité du terrain que sont les archives et la pratique archivistique. Car jusqu'ici, comme nous l'avons précisé, « la recherche théorise la pratique plus qu'elle ne l'anticipe ». La question se pose indubitablement : peut-on former des chercheurs dans cette discipline sans attache avec la réalité du terrain ? Les stages suffisent-ils à imprégner le futur jeune chercheur de la pratique archivistique et des problématiques qui dépassent le cadre du contact pédagogique ? (quels parcours et masters recherche sont-ils envisageables dans ce cas?)

Si, par ailleurs, nous adoptons le point de vue d'Eric Ketelaar qui considère que « l'objet de l'archivistique » n'est plus le « document archivistique » et que les chercheurs en archives doivent se focaliser sur « les archives comme processus », quels types de programmes et de contenus doit-on mettre en place pour structurer une formation, et avec quelles finalités ?

b- Les structures de formation universitaire

La récente transformation du « département » de bibliothéconomie de l'université de Constantine en « Institut » et la création en son sein d'un département d'archives peut être comprise comme l'aboutissement et la concrétisation de cette insistante revendication d'une structure de formation dédiée au « métier » d'archiviste, à la formation de chercheurs en archivistique et traduire par conséquent une reconnaissance de la discipline.

Cependant, le sous-encadrement dont souffre ce nouveau département l'empêche d'avoir une ambition de recherche à court et moyen termes. On compte quasiment très peu de spécialistes en archives, de praticiens archivistes, à l'exception de deux enseignants l'un ayant eu un court passage aux archives (services des archives de la wilaya de Constantine) et l'autre ayant pris sa retraite et rejoins le département en tant qu'enseignant contractuel. Le reste de l'encadrement est constitué par de jeunes enseignants, doctorants pour la plupart, très éloignés du monde des archives.

c- L'activité recherche en Algérie

Les mécanismes mis en place pour intégrer la recherche et la dynamiser au sein des universités a eu un impact relatif.

La « discipline archivistique » est quasiment absente des espaces de recherche sauf si nous nous orientons vers la recherche-formation, à travers les rares projets CNEPRU et les quelques masters soutenus dans les trois départements de bibliothéconomie. Il y a eu très peu, à notre connaissance, de soutenance de thèses de doctorat depuis que cette option existe et dont le nombre de thèses enregistrées se compte sur les doigts d'une main (nous attendons toujours les collègues inscrits pour présenter leurs travaux).

La création de laboratoires de recherche au sein des universités, encouragés initialement dans les disciplines des sciences fondamentales et technologiques, suivie par les sciences humaines et sociales n'a vu émerger les premiers laboratoires dans le domaine de l'information et la documentation que tardivement (les années 2000) et qui n'incluaient guère le terme « archives » ou « archivistique » dans leur intitulé. Cette notion reste, selon certains responsables de ces laboratoires, intrinsèque à l'activité des équipes de recherches du laboratoire. Le nombre de ces

laboratoires reste très réduit (5 laboratoires à l'échelle nationale) dont un seul porte le terme « archives » dans son intitulé.¹

Le CRASC, centre national en anthropologie sociale et culturelle, abrite quelques projets sur la question des archives mais toujours amarré aux études historiques.²⁶

Ces quelques initiatives et travaux peuvent-ils être considérés comme relevant de la « recherche » selon les exigences de la « recherche archivistique » ?

David Gracy insiste sur les conditions à réunir pour que l'on puisse parler de recherche en archivistique, en présentant l'environnement dans lequel elle a avantage à se réaliser. Il estime que la recherche en archivistique doit tenir compte des cinq conditions suivantes.

- « 1. La recherche en archivistique doit aller au-delà de la simple description d'événements; elle nécessite une méthodologie adéquate, comme l'analyse comparative, statistique, qualitative ou historique.
2. La nature archivistique de l'information doit constituer un champ de recherche prioritaire.
3. La recherche en archivistique doit recourir aux sciences de l'information, surtout en ce qui a trait aux archives électroniques.
4. La recherche en archivistique doit prendre une dimension internationale.
5. Des efforts systématiques doivent être déployés pour trouver les fonds nécessaires au financement de la recherche » (Gracy II, David B, 1992. p. 524-525).

« Faire de la recherche en archivistique, c'est essentiellement poser des problématiques propres à la discipline et tenter de trouver des réponses satisfaisantes. »

¹ L'agrément de 3 laboratoires au niveau de l'université de Constantine (2005-2007) ; 1 laboratoire à l'université d'Alger et 1 à l'université d'Oran. Seul ce dernier récemment agréé porte dans son intitulé le terme d'archives (laboratoire des systèmes d'information et des archives en Algérie- LASIA) et qui dédie une équipe de recherche aux archives constituée pour la plupart par des chercheurs ayant une expérience antérieure dans la gestion des archives.

En guise de conclusion : pour une histoire des archives en Algérie et une valorisation de la recherche archivistique

Activité jusqu'alors bien empirique, l'archivistique a-t-elle la même ambition que les autres disciplines ? A savoir la revendication d'une véritable discipline scientifique, cadre d'une activité de recherche originale et importante car portant sur un objet, spécifique et bien défini, « information archivistique », « document d'archive », ou « archives-matière », (objet matériel, objet construit), etc... cependant utile à tous, et innovante du fait des outils technologiques dont elle implique l'usage. Il convient donc d'en définir la nature et les contours.

a- Enjeux autour du sens/enjeux autour de techniques et d'outils : ce premier point est à la base des débats sur les enjeux qu'entraîne l'usage de tel ou tel concept, les techniques et outils d'appui à ce concept et qui relève le plus souvent de vision idéologique qu'ont les protagonistes (à travers les spécialistes) de cette notion d'archive(s) et de qu'elle comporte comme charge(s) à travers l'histoire des peuples, des sociétés et des institutions. La technologie n'est pas neutre et son usage encore moins. Le document numérique est là pour nous rappeler les changements paradigmatiques des notions d'originalité, de traçabilité, d'authenticité etc., notions qui ont constitué jusqu'ici le socle de l'archive et de l'archivistique.

b- Formation à la recherche et recherche scientifique : « La recherche en archivistique, condition essentielle à l'existence de l'archivistique comme discipline scientifique » et qui doit se plier aux exigences de la recherche scientifique en général. Elle ne doit pas se suffire, comme le suggère certains auteurs, des orientations (injonctions) d'institutions aussi nationales soient-elles, à la délimitation des espaces de réflexion et de théoriser la pratique.

Et enfin, revoir cette « conviction » trop étouffante, à notre sens, que « la recherche archivistique est une recherche intimement liée à la pratique et qu'il est difficile d'innover et de mener une réflexion en dehors et en rupture avec la pratique ».

c- Prendre conscience de « l'indigence bibliographique » : La recherche archivistique avec l'appui de la formation est censée encourager et aboutir à la production des idées, des matériaux et surtout des méthodes de fonctionnement et des processus, enfin un reengineering grâce aux échanges avec d'autres disciplines.

La production d'une littérature scientifique sur les archives à travers les articles, les communications à des colloques et conférences, des

ouvrages et autres supports restent la marque de la bonne santé de la discipline et de la recherche archivistique. Le renouvellement/innovation dans les discours et pratiques doit être visible institutionnellement et constituer une base et banque de données pour la formation.

Il n'existe pas encore une histoire (écrite) des archives en Algérie, comme il n'existe pas encore une approche terminologique des concepts et notions de base sur les archives et l'archivistique pour aplanir les difficultés dues à un contexte de bilinguisme même si, certes, les dictionnaires de terminologie archivistique produits par les instances internationales ne manquent pas, il est même envisagé une encyclopédie de terminologie archivistique avec son comité de terminologie archivistique au sein du Conseil International des Archives.

Bibliographie

- Abdellilah, Abdelkader, (2010). « Les archives dans les systèmes d'information de l'entreprise en Algérie », Alger, Editions Ibn Nadim, p. 25-41.
- Blouin, Francis X., (2006). « Deux sphères conceptuelles distinctes : le classement des archives et la recherche historique » in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2006/2 N° 82, p. 96-99.
- Boyer, Pierre, (1957). « Notice sur les archives départementales d'Alger », In : *Revue Africaine*, Vol. CI, pp. 393-396.
- Cardin, Martine, (1995), « Archivistique » : in : *formations, organisation, mémoire. L'exemple du Mouvement coopératif Desjardin, 1900-1990*, Sillery, Septentrion.
- Caya, Marcel, (2004), « La théorie des trois âges en archivistique. En avons-nous toujours besoin ? » Conférence prononcée le Jeudi 2 décembre, Conférences de l'Ecole des chartes <http://elec.enc.sorbonne.fr/conferences/caya> (Consultée le 30 avril 2018).
- Christian Hottin, (2003). « L'archivistique est-elle une science ? »: Réactions aux journées d'études organisées par l'École des chartes et l'Association des archivistes français à la Sorbonne (salle Louis-Liard) les 30 et 31 janvier 2003. [en ligne], <https://journals.openedition.org/labyrinthe/323> (consulté le 10 avril 2006)
- Cœuré Sophie, Duclert Vincent, (2011). « Les archives », Paris, La découverte. [en ligne], <https://www.cairn.info/les-archives--9782707135698.htm> (Consultée le 28 avril 2018).
- Couture Carol, Ducharme Daniel, (1998-1999), «La recherche en archivistique: un état de la question », In : *Archives* vol.30, p.15-27.
- Devriese, Didier, (2004). « Pour une lecture épistémologique de l'archivistique », In : *Archives, archivistes et archivistique dans l'Europe du Nord-ouest du Moyen Âge à nos jours*, IRHiS, Lille. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00462228/document>, Consulté le 05/04/2018

- Direction générale des archives nationales, (1996), « Le plan de développement des archives nationales 1996-2000 ». Alger, Publications des archives nationales d'Algérie, n°5.

- Direction générale des archives nationales, (1996). « le contentieux archivistique algéro-français ». Alger, Publication des Archives nationales d'Algérie, n°3, p.12

- École des hautes études en science sociale, «La recherche en archivistique » [en ligne], disponible sur <http://www.ehess.fr/archives/document.php?id=4563> (consulté le 23 mai 2018)

- Favier, Jean (dir.), (1993). « La pratique archivistique française », Paris, Archives Nationales.

- Fondin, Hubert, (2005). « La science de l'information ou le poids de l'histoire », [en ligne] http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2005/Fondin/home.html, (consulté le 24 mai 2006)

- Fondin, Hubert, (2010), « Archivistique et sciences de l'information », in *les archives dans les systèmes d'information de l'entreprise en Algérie*, Alger, Edition Ibn Nadim, 2010, p. 17-23

- Gagnon-Arguin, Louise, (1990). «La recherche en archivistique» In : *Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherches*, Montréal, Université de Montréal, p. 259-274.

- Galland, Bruno, (2001).: « la recherche en archivistique », Actes de la journée d'étude Université d'Angers, DESS histoire et métiers des archives, Angers, vendredi 16 mars 2001. [en ligne], <http://www.multimania.com/archivangers> (consulté le 20 mars 2018)

- Gelly, Xavier, (2015). « L'administration des archives coloniales françaises en Algérie: Regard sur le fonctionnement des archives départementales d'Alger de 1902 à 1962. [en ligne] <https://alma.hypotheses.org/1791>, (consulté le 30 mars 2018)

- Gracy II, David B,(1992). « Qu'est-ce que Christophe Colomb et la recherche en archivistique dans le monde en 1992 ont en commun ». In

4e Colloque international sur la formation professionnelle. Montréal: Conseil international des archives. p. 524-525

- Grangaud, Isabelle, (2008). « Affrontements dans les archives: entre histoire ottomane et histoire coloniale, Alger 1830 » In: *Quaderni storici*, N°3 (2008), pp. 621- 652. [en ligne], <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00462228>, (consulté le 3 mars 2006)

- Ketelaar, Eric, (1986). « Législation et réglementation en matière d'archives et de gestion des documents: une étude RAMP accompagnée de principes directeurs » Paris 1986. [en ligne], <http://unesdoc.unesco.org/images/0006/000649/064948Fo.pdf> (consulté le 13 mars 2006)

- Ketelaar, Eric, (1999). « L'ethnologie archivistique ». *Conférence inaugurale du Colloque européen de l'Association des archivistes français*, Strasbourg, 20-22 octobre 1999, p.9

- Ketelaar, Eric, (2006). « (Dé) Construire l'archive », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2/ N° 82, p. 65-70.

- Lopez, Luis Carlos, (1997). « vers une archivistique internationale à l'ère de l'information », in *Archives*, volume 29, numéro 2, 1997-1998, p.4

- Mehenni, Akbal, (2013), « Contribution à l'histoire des archives d'Algérie: des noms et des dates », In : *Revue Références*, N°01, p. 06-19

- Pérotin, Yves, (Octobre 1961). « L'administration et les «trois âges» des archives », *Seine-et-Paris*, n°20, pp. 1- 4.

- Perotin, Yves, 1964, « Algérie : archives publiques », Paris, Unesco, 1964, 65 p

- Rousseau, Jean-Yves, Couture Carole, (1994), « Les fondements de la discipline archivistique », Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

- Soufi Fouad M., (2002). « En Algérie: l'état et ses archives », *Mémoire de Magister*, Alger, département de bibliothéconomie, 2002, p. 171

- Touili, Mohamed, (1989), « Histoire et archives », Conférence donnée au centre culturel Algérien de Paris, Paris

- قاضي، عبد القادر، (2009). البحث العلمي و الاطلاع على الأرشيف، دراسة ميدانية لأرشيف الولايات: مصلحة أرشيف ولاية وهران نموذجا، مذكرة ماجستير، وهران، قسم علم المكتبات، 218 ص.